

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 021/2025

**OBJET : AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES** - Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire le 01 mai 2025 à l'occasion de la brocante organisée par l'association Histoire et collection.

**La MAIRE de CHAUCONIN-NEUFMONTIERS,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2212-4,

**VU** les articles L.3321-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

**VU** l'arrêté préfectoral 2014 DSCS DB 104 du 31 mars 2014 fixant les horaires des débits de boissons et restaurants,

**VU** la demande présentée en date du 11 février 2025 par l'association Histoire et collection représentée par M. GROSS Didier, Président, en vue d'être autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire le 01 mai 2025 dans le cadre d'une brocante.

### ARRÊTÉ

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

L'association Histoire et collection de Chauconin-Neufmontiers représentée par M. GROSS Didier, Président est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire à Chauconin-Neufmontiers (77124) le 01 mai 2025 à l'occasion d'une brocante qui se déroulera place de la Mairie et ses alentours.

**ARTICLE 2 :**

La présente autorisation est délivrée pour le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> groupe de boissons (boissons non alcoolisées, boissons fermentées non distillées et vins doux naturels).

La présente autorisation est délivrée pour la brocante du 01 mai 2025 de 6h00 à 17h00.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN (77000) – 43, rue du Général de Gaulle dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4 :**

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Le commissariat de police de Meaux
- L'association Histoire et collection

Fait à CHAUCONIN-NEUFMONTIERS, le 11 février 2025.

La Maire,  
Marie Leal

